

b) Les deux derniers recensements ont révélé une augmentation constante du nombre des vieillards parmi notre population, et le récent bulletin F4 du Bureau fédéral de la statistique, *La population future du Canada*, indique que cette tendance continuera vraisemblablement à se manifester et à devenir plus prononcée. Le tableau suivant indique le pourcentage des personnes de 70 ans et plus, de 65 ans et plus et de 60 ans et plus en 1921, 1931 et 1941, et le pourcentage estimatif de 1951, 1961 et 1971:

	1921	1931	1941	1951	1961	1971
70 et plus	2.8	3.3	4.0	4.7-4.8	5.8-6.0	6.7-7.0
65 et plus	4.8	5.5	6.7	7.8-9.0	8.2-9.5	10.4-11.0
60 et plus	7.5	8.4	10.2	11.8-12.0	13.2-13.6	15.2-15.9

L'hon. M. ROEBUCK: Ce qui signifie que l'âge moyen de notre population est de plus en plus élevé?

M. MOSHER: Exactement.

Préférence aux plus jeunes

4. Par contre, bien que la proportion de personnes en âge de travailler ait augmenté et qu'elle aura probablement la même tendance jusqu'en 1971, son taux d'augmentation a été et continuera probablement d'être bien inférieur à celui de la population âgée. En retardant la sortie de l'école et en devançant les mises à la retraite, la tendance s'accroîtra davantage. Tous les autres facteurs étant égaux, en principe on devrait accorder la préférence aux immigrants en âge de travailler ou qui le deviendront sous peu. Pour aucune raison on ne devrait songer à faire du Canada une espèce d'hospice international pour les vieillards.

5. L'admission des réfugiés ne fait pas réellement partie du problème de l'immigration. L'immigration est une question économique. L'admission des réfugiés, bien qu'elle ait sans doute un aspect économique, est d'abord une question humanitaire. Le Canada doit à l'humanité d'admettre son juste contingent de réfugiés, même s'il lui en coûte quelque chose. Il se peut que cela lui rapporte en fait des avantages économiques. Même s'il n'en est pas ainsi, il doit faire sa part.

Immigrants admissibles

6. Le Congrès doute fort qu'il y ait un grand nombre d'immigrants admissibles au cours des quelques prochaines années. Nombre d'Européens peuvent désirer venir ici, mais la plupart des pays européens voudront conserver chez eux les types de personnes qui feraient les meilleurs immigrants. Le Congrès est donc d'avis qu'il serait très imprudent de baser notre politique d'immigration sur l'hypothèse que nous pouvons obtenir autant d'immigrants admissibles que nous pouvons en désirer et n'avoir que l'embarras du choix parmi la population du monde. Même si nous sommes prêts à subventionner fortement le transport, nous trouverons peut-être qu'il est très difficile de faire venir les immigrants qui nous conviennent.

7. "L'avantage d'admettre des immigrants au Canada", et "les facilités, les ressources et la capacité du Canada à observer, à employer et à garder ces immigrants" font partie de notre problème général d'économie nationale. Ces questions ne sauraient être considérées séparément. Elles doivent particulièrement se relier au but déclaré du Gouvernement de maintenir un niveau élevé d'emplois et de revenus. Nous voulons admettre le nombre d'immigrants qui nous permettra d'atteindre le plus haut niveau de vie possible pour la masse de la population. Nous ne voulons pas d'une immigration qui soit un moyen d'obtenir des ouvriers à bon marché et dociles, et d'abaisser le niveau de vie